



COMMUNE DE CERCIER

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET ENJEUX THÉMATIQUES

POPULATION

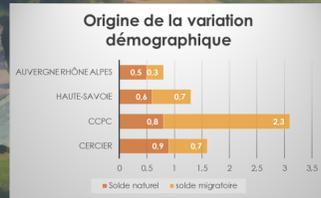
1

CONSTAT : ➔ Une Commune qui a su préserver ses caractéristiques rurales, malgré l'amorce d'une forme de périurbanisation :

- une croissance démographique modeste, portée par un solde naturel croissant,
- une plus large représentation des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) moyennes et supérieures.

ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS : ➔ Une attractivité maîtrisée de la Commune qui s'est traduite jusqu'à présent par un dynamisme démographique porteur d'équilibres :

- la structure de la population : jeune, active, diversifiée socialement, qui est le résultat d'un solde migratoire maîtrisé en accompagnement de la production d'un parc de logements qui tend à se diversifier,
- la mixité sociale et générationnelle : un capital précieux pour le dynamisme et l'animation de la Commune. A pérenniser, dans le contexte de "ralentissement" très probable de cet apport démographique à l'avenir, compte-tenu des impératifs de limitation de la consommation d'espace, dans le contexte d'un territoire "fini", où s'exercent d'autres enjeux (économiques, environnementaux, agricoles, paysagers, ...).



LOGEMENTS

2

CONSTAT : ➔ Une croissance continue du parc de logements, mais des projections de croissance nettement ralenties à l'échéance du PLU.

- Un coût du logement "intermédiaire", contribuant à l'attractivité de la Commune.
- Une part plus modeste de résidences principales par rapport à la moyenne de la CCPC (environ les trois-quarts du parc de logements).
- Des logements collectifs encore très minoritaires, mais qui tendent à se développer.
- Une prédominance des logements de grande taille et un parc de logements relativement ancien.



ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS : ➔ Une croissance future à encadrer quantitativement, qualitativement et spatialement :

- Quelle perspective d'évolution démographique à échéance du PLU ?
- Mais surtout quels types de logements ?
 - pour pérenniser une mixité sociale et générationnelle : un parc de logement qui permette le renouvellement régulier de la population, ainsi que la contribution, à hauteur des moyens de la Commune, au renforcement des capacités d'hébergement des travailleurs saisonniers,
 - pour garantir le maintien des équilibres du territoire (économie de l'espace, paysagers, agricoles, ...),
 - pour respecter les objectifs fixés (par la loi ENE) en matière d'impact environnemental.
- Quelle répartition spatiale ? pour un bon fonctionnement (notamment en termes de transports et de proximité des services), le maintien des qualités du paysage et le renforcement du Chef-lieu, comme pôle de vie.

EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

3

CONSTAT :

- une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les actifs de CERCIER,
- un tissu artisanal diversifié,
- une activité touristique encore marginale, porteuse de potentiels de développement,
- une offre de commerce de proximité modeste et une offre de services de proximité à travers les différents prestataires implantés sur la Commune, complétés par les commerces et services disponibles au sein des Communes voisines ou des bassins de vie genevois et annécien,
- près de la moitié de la surface communale est exploitée par l'agriculture, mais les espaces agricoles sont sous pression du fait de la croissance urbaine, plus de 100 ha de forêts sont entretenus et exploités par l'activité forestière.

ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS :

- des activités économiques présentes, à maintenir et développer, notamment pour la vie et l'animation de la Commune,
- le développement d'une offre commerciale et de services de proximité, en mixité avec l'habitat,
- le développement de l'activité touristique et des loisirs de proximité,
- le maintien de l'activité agricole sur le territoire communal,
- la fonctionnalité de l'activité forestière.



ÉQUIPEMENTS ET MOBILITÉ

4

CONSTAT :

- une offre variée en équipements "de proximité" localisée essentiellement au Chef-lieu et une offre intercommunale complémentaire. Une vie associative qui dynamise l'animation et ponctue la vie de la Commune par divers événements,
- une organisation du bassin de vie générant une forte mobilité essentiellement automobile,
- un réseau de voiries communales supportant un trafic croissant et des problèmes ponctuels de sécurité sur le réseau routier,
- des capacités de stationnement quantitativement satisfaisantes au Chef-lieu,
- des cheminements piétons sécurisés, notamment au Chef-lieu, à développer, notamment en lien avec le réseau de mobilité douce d'agrément,
- une offre de transport collectif limitée au transport scolaire, ce qui contraint les possibilités de modification des comportements de déplacements. Des pratiques en faveur du co-voiturage.

ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS :

- des besoins en équipements et services publics à anticiper en faveur d'un renforcement de la proximité des services,
- en absence de transport collectif, un enjeu de limitation des déplacements automobiles de proximité,
- la poursuite de l'aménagement du réseau de voiries pour sa sécurisation,
- la poursuite du développement du réseau "modes doux",
- le renforcement de la capacité de stationnement,
- l'intégration de la question de la mobilité dans tous les projets de développement.



ENVIRONNEMENT

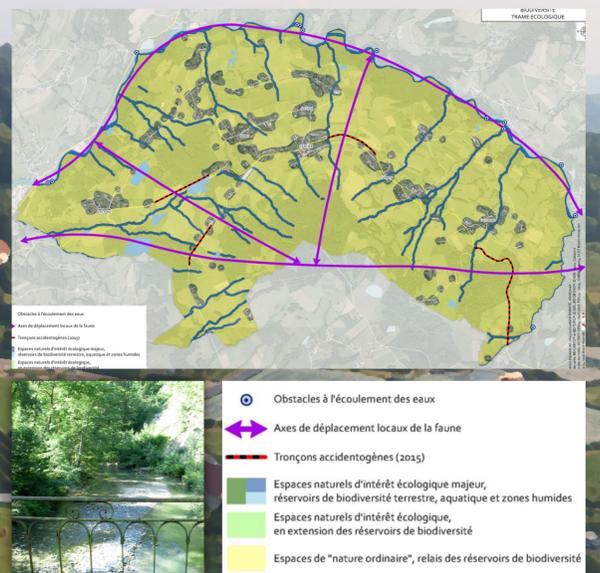
5

CONSTAT :

- des réservoirs de biodiversité constitués par les zones humides et les nombreux cours d'eau,
- des continuums de milieux naturels fonctionnels et perméables aux espèces, permettant ainsi leur déplacement sur la majeure partie de la commune, mais la présence d'obstacles perturbant les déplacements de la faune.

ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS :

- les espaces naturels et agricoles riches en biodiversité,
- la diversité des milieux au sein des espaces dits de "nature ordinaire" et en extension des réservoirs de biodiversité,
- la dynamique fonctionnelle de ces espaces en limitant la fragmentation des milieux.



PAYSAGE

6

ENJEUX :

- le maintien du caractère naturel et boisé du paysage naturel majeur et la netteté des franges boisées,
- la lisibilité du paysage rural dit de "nature ordinaire" et le maintien des espaces "ouverts",
- la limitation de l'extension linéaire et dispersée de l'urbanisation au profit de la lisibilité de ces paysages,
- la structuration urbaine des abords des RD1201 et RD23 au profit du renforcement de la qualité paysagère de la traverse,
- l'optimisation de l'espace et la maîtrise de la production architecturale contemporaine,
- la réussite du projet de confortement du Chef-lieu et le renforcement de son caractère villageois,
- la préservation et la valorisation du patrimoine bâti.

